

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 607 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Stoke* et du *Règlement numéro 608 modifiant le Règlement no 494 concernant le programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises* adoptés à la séance ordinaire du Conseil du 8 mai 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ces règlements aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 10^e JOUR DE MAI 2023.



Anne Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière